



Décision n° 464/2024  
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame JEAN Maëva en tant qu'esthéticienne le 5 octobre 2024,
- Madame LUSSEAU Candice en tant que serveuse en restauration du 5 au 7 octobre 2024,
- Monsieur BAINÇONAU Jonathan en tant que surveillant de baignade du 5 octobre 2024 au 5 janvier 2025,
- Madame LUNEL Audrey en tant que surveillante de baignade du 12 au 13 octobre 2024,

Fait à Jonzac,

Le 04 OCT. 2024

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex